

2025

Savoir prescrire et accompagner en médiation

12 novembre 2025, 14h00 - 18h00

En synchrone, à distance

Juriscare

Une question sur le programme ? Besoin de précisions ? Besoin d'une prise en charge particulière ?
Contactez notre équipe pédagogique : contact@dbo-avocats.fr



Cette formation sera animée par Andréa Plumel, Avocate en droit de la famille et du Patrimoine
Médiatrice référencée auprès de la Cour d'Appel de Paris Membre du CA de l'Institut de Droit de la Famille et du Patrimoine ([Voir CV](#))

La formation se tiendra en direct et à distance, le mercredi 12 novembre, de 14h00 à 18h00.

Tarif

Cette formation est dispensée gracieusement pour les membres du cabinet DBO avocats.

Durée

Cette formation permet de valider 4 heures sur une demi-journée. La formation commence à 14 heures et se termine à 18 heures.

Public

Cette formation s'adresse aux avocats membres du cabinet DBO avocats.

Pré-requis

Être avocat membre du cabinet DBO avocats.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque l'apprenant a procédé à la signature électronique de la convention de formation.

Une fois la convention signée, l'apprenant reçoit un e-mail de convocation avec l'ensemble des informations requises pour accéder à la formation en direct.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Magistrale, démonstrative et active.

Outils pédagogiques : Présentations orales, démonstrations, exercices en direct

Juriscare

Numéro de déclaration d'activité : [demande en cours]

Adresse du siège social : 9 rue du Val de grâce à Paris 75005



Supports pédagogiques : A la fin de la formation, l'apprenant reçoit le support de présentation et la correction du QCM.

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont assurés grâce à l'utilisation de Google agenda et Google form. Cet outil permet d'assurer l'interactivité et l'évaluation du suivi des apprenants au cours de la formation.

Prise en compte du handicap : aménagements supplémentaires possibles sur demande avec étude au cas par cas.

Contacter le référent handicap : contact@dbo-avocats.fr

Eléments matériels de la formation

Équipements devant être amenés par l'apprenant : pour suivre la formation, l'apprenant doit être équipé d'un ordinateur, ou d'une tablette avec connexion internet.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Expliquer la différence entre médiation judiciaire et médiation conventionnelle, en identifiant leurs fondements juridiques et leurs implications pratiques, à partir des textes en vigueur au 18 juillet 2025
- Analyser une situation juridique pour déterminer si la médiation constitue une voie pertinente, en tenant compte des obligations légales, des clauses contractuelles et des critères de recevabilité
- Adopter une posture d'avocat accompagnateur adaptée au processus de médiation, en mobilisant les principes de neutralité, d'écoute active et de négociation raisonnée
- Formuler un accord de médiation juridiquement conforme, en respectant les exigences du Code de procédure civile (art. 1541 à 1541-2) et les bonnes pratiques de rédaction contractuelle.
- Justifier la rentabilité économique de la médiation pour leur cabinet, en identifiant les leviers de valorisation et les modalités de fixation des honoraires selon le type de médiation

Juriscare

Numéro de déclaration d'activité : [demande en cours]

Adresse du siège social : 9 rue du Val de grâce à Paris 75005



Contenu de la formation

1. Préambule : le sens et les objectifs de la médiation

- Définition et esprit de la médiation : un tiers impartial, qualifié, sans pouvoir de décision.
- Finalités : pacifier, responsabiliser, permettre un accord mutuellement acceptable.
- Distinction entre médiation et autres modes amiables (conciliation, arbitrage, etc.).
- Rappel du rôle de conseil de l'avocat et de son obligation d'information sur les modes amiables.

2. Médiation judiciaire et médiation conventionnelle

- Cadre juridique : article 1530-1 du Code de procédure civile (décret du 18 juillet 2025).
- Les spécificités de la médiation judiciaire : injonction, provision, confidentialité, durée, issues.
- Les spécificités de la médiation conventionnelle : conditions de recours, effets sur la prescription.

3. Intérêt de la médiation et prescription par l'avocat

- Déconstruction des idées reçues sur la médiation (perte de temps, inefficacité, faiblesse perçue).
- Intérêt stratégique pour le client : espace de liberté, créativité des solutions, maîtrise du processus, confidentialité.
- Intérêt pour l'avocat : outil de stratégie judiciaire et de fidélisation du client.
- Cas où la médiation peut être proposée : rédaction d'actes, injonction judiciaire, stratégie contentieuse.

4. Déroulement de la médiation et rôle de l'avocat

Juriscare

Numéro de déclaration d'activité : [demande en cours]

Adresse du siège social : 9 rue du Val de grâce à Paris 75005



- Distinction entre avocat médiateur et avocat accompagnateur.
- Rôle concret de l'avocat accompagnateur :
 - Préparer le client et analyser les pièces.
 - Participer aux séances en posture de soutien.
 - Garantir la conformité juridique des accords.
 - Rédiger le protocole final.
- Posture attendue : écoute, neutralité, coopération, créativité.
- Choix du médiateur : critères, déontologie, types de structures (centres, indépendants).
- Étapes clés : orientation, préparation, accompagnement, conclusion et formalisation de l'accord.
- Homologation et effets juridiques du protocole de médiation (art. 1541 à 1541-2 CPC).

5. Médiation et honoraires

- Rémunération du médiateur : distinctions entre médiation judiciaire et conventionnelle.
- Prise en charge et aide juridictionnelle.
- Rentabilité et développement de l'activité de l'avocat :
 - Marché à fort potentiel.
 - Renforcement de la satisfaction client.
 - Fidélisation et valorisation du cabinet.